



CAPL catégorie B des 13 et 14 novembre 2017

LISTE D'APTITUDE DE C EN B 2018

Les représentants **FO-DGFIP** ont fait remarquer dans leur déclaration liminaire, que le nombre de promotions internes était en baisse pour la sixième année consécutive, ce qui participe à la cure d'austérité infligée aux agents du Ministère. Depuis 2012, c'est une baisse de **74%** de promus. A Cela s'ajoute la perte du pouvoir d'achat subie depuis le gel du point d'indice de 2010 (soit - 8 %).

FO-DGFIP a également dénoncé la volonté de la Direction Générale de mettre en oeuvre un délai de séjour minimum de 3 ans sur le premier poste suite à promotion dès 2019.

Ainsi en Gironde, le nombre de promus était de 42 en 2012. Pour l'année 2018, ce chiffre est de 11 potentialités pour 119 candidatures. A l'issue de la CAPL, la Direction a classé 14 dossiers excellents et 10 en très bons.

Face au faible nombre de candidats retenus, les conditions d'examen des dossiers évoluent : avis favorable du chef de service, constance du dossier sur un minimum de cinq ans (voire parfois sur les dix dernières années...), qualité du dossier d'évaluation, (réductions d'ancienneté, appréciation littérale). A ces critères s'ajoutent la capacité d'adaptation rapide dans les différentes missions exercées, la polyvalence de l'agent, (un parcours professionnel diversifié et réussi peut être un élément prépondérant pour départager les dossiers), les prises d'initiative et enfin l'argumentaire des organisations syndicales en CAPL.

Il convient d'être vigilant quant au dossier d'évaluation. En effet, le profil croix doit être en adéquation avec l'appréciation générale qui doit tendre jusqu'à l'excellence. Sachant, de plus, que l'attribution de réduction d'ancienneté va disparaître.

Dans un tel contexte FO-DGFIP attire l'attention des agents sur la nécessité de confier leur dossier à ses élus. Ce sont les échanges entre le candidat et nos élus des personnels, dans le cadre de la préparation du dossier, qui permettent de développer l'argumentaire pertinent et indispensable à l'évolution positive de la candidature.

Après la CAPL, **pour les candidats il convient d'anticiper l'entretien professionnel à venir**, en tenant compte des attentes de la Direction. En effet, le moindre commentaire peut-être déterminant pour le classement du dossier.

CONTACTEZ VOS ELUS F.O. EN CAP !!!

A l'issu de la CAP, les votes pour les différentes catégories de dossiers sont les suivants :

- dossiers proposées « excellents » par l'Administration :

Pour : Administration, FO, CGT

Contre : Solidaires

-d ossiers proposés « très bon » par l'Administration :

Pour : Administration

Contre : FO, CGT, Solidaires

- dossiers proposés « à revoir » par l'Administration :

Pour : Administration

Contre : FO, CGT, Solidaires

Les représentants en CAPL :

Anne CASTELL, Alain DUFREIX, François LABATTU,

05 56 93 51 75 05 56 90 76 97 05 56 90 76 49

Alexandre FAURE, Marie-Paule Moze (expert), Olivier DUBARRY (expert)

05 57 81 95 34 05 56 24 83 96 05 56 24 81 53

BULLETIN D'ADHESION

NOM : ----- **PRÉNOM** : -----

GRADE : ----- **QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL** :

-----%

AFFECTATION : -----

déclare adhérer au Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE** des Finances

Publiques (**F.O.-D.G.F.I.P.**)

Fait à ----- **le** -----

(signature)

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques - Section de la Gironde

Local syndical Cité Administrative 14^e étage Tour A

33090 Bordeaux cedex

Tél. : 05 56 24 81 53 – **Fax** : 05 56 24 85 88

Mail : fo.033@dgfip.finances.gouv.fr - **Site web** : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/033/>